



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 avril 2019

Élections 2019 au CNESER : les représentants du personnel seront élus le 13 juin prochain

Les opérations électorales relatives aux représentants des personnels ont débuté dans les établissements le 29 mars dernier avec l’affichage des listes électorales. Elles se poursuivront jusqu’au scrutin prévu le 13 juin prochain. Ainsi, au mois de juin, la totalité des membres du Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) sera renouvelée.

Le ministère et les établissements mobilisés pour encourager la participation des personnels

Le ministère et les établissements sont mobilisés pour assurer le parfait déroulement des opérations et encourager la participation des personnels. Aux côtés des représentants des grands intérêts nationaux, leurs représentants élus seront amenés, pour les quatre prochaines années, à porter leur voix dans cette instance consultative, dont les avis éclairent les politiques de l’enseignement supérieur et de la recherche

Les représentants des étudiants également élus au mois de juin

Les élections des représentants des étudiants se tiendront du 10 au 21 juin prochain. Ils sont eux élus parmi les membres étudiants titulaires et suppléants des conseils d’administration « et de la commission de la formation et de la vie universitaire des conseils académiques et parmi les membres doctorants titulaires et suppléants de la commission de la recherche des conseils académiques », ou des organes en tenant lieu, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

CONSEIL NATIONAL DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

Le CNESER est une instance consultative en matière d’enseignement supérieur et de recherche qui comprend 100 membres répartis de la manière suivante :

- 60 représentants des responsables, des personnels et des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics de recherche.
- 40 personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux, nommées par arrêté conjoint des ministres chargés de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Tous les membres du CNESER sont élus ou nommés pour quatre ans, à l'exception des représentants des étudiants qui, eux, sont désignés pour deux ans.

- Les représentants des personnels des établissements sont élus au suffrage direct par et parmi l'ensemble des personnels dans les différents collèges.
- Les représentants des étudiants sont élus par de grands électeurs parmi les mêmes membres étudiants de divers conseils
- Les représentants des responsables des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont désignés par chacune de leur conférence.
- Les représentants des responsables des établissements publics de recherche sont nommés par le ministre chargé de la recherche
- Les personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux, sont nommées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche

CONTACT PRESSE

Pôle presse du MESRI- T 01 55 55 99 12/ 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr